

INAUGURATION DU PÔLE DE SANTÉ DE VALOGNES- BRIX : LE COTENTIN PROPOSE UNE NOUVELLE OFFRE DE SOINS DE PROXIMITÉ

Mardi 5 octobre, David MARGUERITTE, Président de l'Agglomération du Cotentin et V-P à la Région Normandie, accompagné de Gérard GAVORY, Préfet de la Manche, de Martine LEMOINE, Conseillère départementale en charge de la Démographie Médicale, de Jacques COQUELIN, Maire de Valognes et V-P en charge des Grands Projets et de la Politique de Santé, de Thomas DEROCHE, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé, de Philippe CHOLET, Vice-Président de l'Union Régionale des Médecins Libéraux et de Caroline CARN, Présidente de l'Association Santé Cœur Cotentin,

ont officiellement inauguré le nouveau Pôle de Santé de Valognes-Brix « Marguerite Laisné de Vaudumont ».

C'est le 23 janvier 2020 que la 1^{ère} pierre du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) « bi-site » de Valognes-Brix était posée. En lien avec les différents partenaires, la construction de cet équipement de santé a été conduite par l'Agglomération du Cotentin en qualité de maître d'ouvrage.

Opérationnel depuis la mi-mai 2021, le Pôle de Santé accueille désormais à Valognes, praticiens et patients dans ses nouveaux locaux flambant neufs.

Aujourd'hui, le pôle compte 13 soignants. Début 2022, 4 autres les rejoindront.

Initié en 2014 par l'association « Santé Cœur Cotentin » et porté en partenariat avec l'Agglomération du Cotentin et la Ville de Valognes, le Pôle de Santé a été construit sur le site de l'ancienne gendarmerie de Valognes, rue de Poterie, par le cabinet DHD architectes basé à Saint-Contest, dans le Calvados.

« Ce PSLA nous permet de maintenir une offre de soins sur le territoire communautaire, précise le Président David MARGUERITTE. Une telle structure est un levier non négligeable pour l'attractivité médicale du Cotentin.

Nous souhaitons offrir aux praticiens une large variété de formes d'exercices, innovantes et pluri-professionnelles en libéral, en salarié ou mixte. De même, la Région a à cœur de s'inscrire dans la charte régionale de création de PSLA, à la fois en ingénierie et en investissement. ».

« De son côté, le Département de la Manche se bat depuis de nombreuses années pour conserver, dans la proximité, une offre de soins de qualité. Ce nouvel équipement va permettre de proposer aux Manchoises et aux Manchois, en un seul et même lieu, le panel de professionnels dont ils ont besoin, de faciliter l'installation et les échanges entre les professionnels, et d'attirer de nouveaux praticiens, soucieux de débiter ou de poursuivre leur activité dans un environnement motivant » ajoute la Conseillère départementale, Martine LEMOINE.

« Au vu de notre situation géographique, un maillage de Pôle de Santé ou même de Centre de Santé sur notre territoire est une réponse concrète aux attentes des habitants afin de bénéficier d'un accès aux soins à proximité de leur domicile », souligne Jacques COQUELIN, Maire de Valognes.

Le pôle, d'une surface de 1 276 m² dispose de 3 niveaux ainsi que d'un parking. Sa position en cœur de ville en facilite l'accès pour les habitants et les patients. Il est composé de :

- un RDC accueillant un pôle de médecine généraliste de six cabinets et un pôle sage-femme avec deux professionnels ;
- un étage avec un pôle dentaire comprenant 3 ou 4 fauteuils, un pôle de trois cabinets d'infirmiers, un podologue et deux cabinets mutualisés. Une salle

de réunion et un espace de pause sont également prévus à cet étage ;

- une réserve d'espace de 208 m² au dernier étage.

L'équipe de soignants est constituée de :

- Alain DE GEYER : médecin généraliste ;
- Fanny GUEGAN, Anne-Laure SANSON ; Sophie MARIE ; Patrick FRIGOUT et Nicolas LUCAS : infirmiers ;
- Caroline CARN et Amandine LAINEY : sages-femmes ;
- Nadia DEYGAS, orthoptiste ;
- Théophile DURAND podologue ;
- Véronique DELEPINE, psychologue ;
- Maëva DILLIERE et Célia FREMONDIERE, psychomotriciennes.

Fin 2021, début 2022, deux médecins généralistes, une ergothérapeute et une sage-femme échographiste viendront compléter cette équipe.

« Nous souhaitons développer une offre de soins de proximité mais aussi innover et ajouter de nouvelles activités ou services à destination des habitants du Pôle du Cœur du Cotentin » ajoute Caroline CARN, Présidente de l'Association Santé Cœur Cotentin.

« Aux côtés des autres partenaires de la charte régionale d'accès aux soins, l'ARS soutient et promeut l'exercice coordonné des professionnels de santé sur tout le territoire normand. Ce mode d'exercice répond à une attente des jeunes professionnels et constitue un facteur d'attractivité. Plus encore il contribue à fédérer les acteurs de la santé du territoire au service de la population en réponse aux

problématiques d'accès aux soins et de prise en charge des soins non programmés », précise Thomas DEROCHE, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé.

« C'est tout le sens de l'engagement du Ségur de la Santé qui vient accélérer le décloisonnement des acteurs de santé d'un même territoire en encourageant le l'exercice coordonné, en parallèle du développement de la télésanté et de l'expérimentation du Service d'Accès aux Soins en cours dans la Manche. Cet investissement massif et inédit dans le système de santé amplifie la dynamique initiée en région en relai des dispositifs conventionnels existants pour l'installation et le maintien des médecins de 1^{er} recours dans les zones en tensions par le versement d'aides financières spécifiques ».

Le budget

Le coût global du projet s'élève à 3,2M€. 1,5M€ ont été financés par l'Europe avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), l'Etat avec le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), la Dotation pour l'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), la Région et le Département. L'agglomération a financé le reste à charge à hauteur de 1,7M€.

Le maillage du territoire

En lien avec les professionnels de santé, le Cotentin soutient ou accompagne d'autres structures de soins de 1^{er} recours avec un Projet de Santé sur son territoire, comme :

- PSLA Ouest-Cotentin : situé aux Pieux, dans un bâtiment communautaire, ce centre accueille 5 médecins et regroupe

26 professionnels autour de son projet de santé ;

- PSLA La Saire Médicale : cette structure privée multi-sites, établie entre Tourlaville et Fermanville, réuni une soixantaine de praticiens dont le projet de santé a été validé en septembre dernier ;
- PSLA multi-sites Douve et Divette : son projet de santé a été validé par les instances en juin ;
- PSLA Côte des Isles : son projet de santé a été validé par les instances en septembre ;
- PSLA La Hague et PSLA Equeurdreville – Querqueville : projet en émergence ;
- Par ailleurs, une étude pour un centre de santé communautaire est en cours.

Qui était Marguerite Laisné de Vaudumont ?

Marguerite Laisné de Vaudumont, née en 1660, a enseigné les méthodes d'accouchement aux « matrones » des villages. La diminution de la mortalité infantile et maternelle a été très significative, grâce à elle. Marguerite Laisné de Vaudumont avait épousé le célèbre chirurgien et obstétricien Guillaume Mauquest de La Motte et était la disciple d'Angélique du Coudray, première sage-femme à enseigner l'« art des accouchements ».

CONTACTS

Jean-Pierre THOMAS

Directeur de la Santé et de l'Accès aux soins

jean-pierre.thomas@lecotentin.fr

02.50.79.17.58

Association Santé Coeur Cotentin

Présidente : Caroline CARN

06.87.54.40.53